

CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal de MIES

décide

- o d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 200'340.- sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 90.- x 2'226 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante,
- o d'imputer le montant total annuel de CHF 20'034.- au budget de fonctionnement sur le compte Fonds régional mobilité Région de Nyon N°180.352.7,
- o de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1er janvier 2031).
- **décide** d'approuver le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement de l'école du Sorbier,
- o d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 3'600'000.- TTC,
- o de prélever ce montant sur la trésorerie courante et/ou recourir à l'emprunt,
- o et d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP: La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Mies, le 13 décembre 2023

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN

Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER